

ELECTIONS 2006 DES DELEGUES DU PERSONNEL DES MAISONS BLEUES

9 NOVEMBRE 2006

Date d'édition: 12 octobre 2006

RESIDENCE DAMPIERRE

Pourquoi choisir la délégation U.N.S ?

Le sort des établissements pour personnes âgées reste sensible. Outre les restrictions budgétaires évidentes, les pressions visant à confier la gestion des maisons de retraite à d'autres entités que la CRAM sont réelles. Si cette évolution devenait inéluctable, il y aurait lieu d'offrir aux personnels toutes les garanties de ne pas subir de mutations mais au contraire de les anticiper.

La délégation du personnel reste privilégiée afin de mettre en œuvre les processus destinés à la protection des salariés et de leurs acquis.

Le Syndicat U.N.S. accompagne depuis ces dernières années les agents des Maisons Bleues afin de les rendre efficaces et réactifs.

La durée du mandat des futurs élus a été portée à 3 ans.

Il est donc très important de faire le bon choix.

L'U.N.S est le seul syndicat autonome créé par des salariés de l'entreprise CRAM avec pour seule motivation la défense des intérêts de chacun d'entre vous. Notre totale indépendance aussi bien du monde syndical traditionnel ainsi que de celui du



politique est indéniablement le gage d'une efficacité sans partage. Mais votre concours à toutes et à tous reste indispensable, alors votez pour

NOS CANDIDATES

TITULAIRE	Tressy LOCMENT Aide soignante
SUPPLEANTE	Elisabeth BOITE Aide soignante

IMPORTANT: Le calcul des effectifs des établissements pour personnes âgées pour cette année fait apparaître une diminution par rapport à celui de 2004. Ce dernier étant inférieur à une équivalence temps plein de 25 salariés, le collège unique ne sera donc composé que d'un titulaire et un suppléant.

Rappel: Si les maisons bleues ne bénéficient pas d'un délégué syndical spécifique, c'est bien grâce à certains représentants nationaux qui ont considéré que la composition syndicale du siège était suffisante et que toutes les questions relatives aux établissements pouvaient être réglées par eux-mêmes. Ils n'ont pas hésité à accompagner la direction de la CRAM au Tribunal afin de mettre obstacle à une désignation qui nous semblait (et qui nous semble toujours) indispensable. Vos métiers sont différents, vos aspirations également, vos droits ne sont pas toujours respectés, la pénibilité de votre emploi n'est pas reconnue. L'U.N.S. en a pourtant bien pris conscience, mais la coalition de certaines formations nationales a fait échouer ce projet.

Par votre vote, vous pouvez faire changer les choses.